

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 44

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2136 :**

Terre-Sainte - Cession d'une emprise cadastrée  
section EN n°1218 à la SAS PROGAMA

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André ( Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA).

**ABSENTS :**

MM. SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Accusé de réception préfecture  
014-219700104-20251217-43-2136-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

**Affaire n°43/2136 : Terre-Sainte - Cession d'une emprise cadastrée section EN n°1218 à la SAS PROGAMA.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de son projet de construction d'appartements et de local commercial sur sa parcelle cadastrée section EN n°141 située 143 Avenue Président Mitterrand (97410), la SAS PROGAMA dont le Gérant est Mr GANGAMA Thierry a sollicité l'acquisition du délaissé communal cadastré EN n°1218 d'une superficie de 151 m<sup>2</sup> situé à l'arrière de sa propriété.

Vu l'avis de France Domaine en date du 19/09/2025 (référencé DS 25901775) valable jusqu'au 19/09/2026.

Cette emprise ne présentant pas d'intérêt pour les aménagements communaux,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **DE CEDER à la SAS PROGAMA immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés sous le n°902 360 270 (adresse du siège social : 48 Avenue Louis Aragon local 1, 97420 Le Port), représentée par son gérant Mr Thierry GANGAMA, le bien ci-dessous désigné :**

**Foncier concerné par la cession (en l'état) – Domaine privé de la Commune de Saint-Pierre**

Référence cadastrale	Superficie cadastrale	Zonage au PLU approuvé	Adresse	Situation
Section EN n°1218	151 m <sup>2</sup>	Zone Ud	143 Avenue Président Mitterrand (97410)	Non bâti

• **De Fixer les conditions de vente :**

. **Prix de vente :** moyennant le prix de 45 300 € HT en référence à l'avis des domaines valable jusqu'au 19/09/2026, (montant à parfaire ou à diminuer selon la surface définitive). A ce montant s'ajoutera la TVA aux taux en vigueur en cas d'assujettissement.

. **Paiement :** comptant le jour de la signature de l'acte authentique

. **Signature de l'acte de vente :** interviendra dans un délai de 8 mois à compter de la date de notification de la présente Délibération du Conseil Municipal

. **Destination :** Rattachement à la parcelle cadastrée section EN n°141 propriété de la SAS PROGAMA, dans le cadre de son opération envisagée.

Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.

• **DE L'AUTORISER, à signer toutes les pièces liées à l'aboutissement de ce dossier, notamment l'acte authentique de vente.**



David LORION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2136-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025